

Codserv	Intitulé de la servitude	Désignation de la servitude	Libellé acte	Date de l'acte
AC1	Ministère de la culture - Servitudes relatives aux Monuments historiques	Monument historique - Eglise sauf bas côté et clocher : classement par arrêté du 2 avril 1915	<i>Arrêté</i>	02/04/1915
AC2	Ministère des affaires cultures, Ministère de la protection de la nature et de l'environnement - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	Sites inscrits - Plaine de France	<i>Arreté</i>	
AS1	Ministère de la santé/Direction générale de la santé - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine : captage d'eau destinée à la consommation humaine d'Ezanville	Captage (Périmètre de Protection Immédiat)	<i>Arrêté n°2016-13171</i>	25/04/2016
		Captage (Périmètre de Protection Rapproché)		
		Captage (Périmètre de protection éloigné)		
I1	Ministère de l'industrie - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Maîtrise des risques autour des canalisation de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur le territoire de la commune d'Ezanville	<i>Arrêté</i>	30/04/2018
T1	Direction Générale de l'Aviation Civile, SNCF, Collectivités, Concessionnaires - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire	Servitudes T1 instituées le long de l'emprose de la voie ferrée	<i>Loi</i>	15/07/1845

Tableau synthétique des servitudes T4, T5 et T7

code de la servitude	nature de la servitude	références juridiques	acte instituant la servitude	implication	service compétent
T5	Plan de servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires (PSA)	Code des transports : L6350-1, L6351-1 à L6351-5, R6351-1 à 28	PSA de l'aérodrome Enghien-Moisselles approuvé par décret ministériel du 20 décembre 1978	Limitation des hauteurs des constructions et obstacles temporaires	DGAC/DSAC Nord-RDD 9 rue de Champagne 91200 Athis Mons
T5	Plan de servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires (PSA)	Code des transports : L6350-1, L6351-1 à L6351-5, R6351-1 à 28	PSA de Paris Charles-De-Gaulle approuvé par décret du 13 juillet 1993	Limitation des hauteurs des constructions et obstacles temporaires	DGAC/DSAC Nord-RDD 9 rue de Champagne 91200 Athis Mons
T4	Servitude aéronautique de balisage (aérodrome civils et militaires)	Code des transports : L6351-1, L6351-6 à L6351-9, L6372-8 à L6372-10 ; Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques [...] ; Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne [...] ; Arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des obstacles à la navigation aérienne	PSA de l'aérodrome Enghien-Moisselles approuvé par décret ministériel du 20 décembre 1978 PSA de Paris Charles-De-Gaulle approuvé par décret du 13 juillet 1993	Obligation de balisage des obstacles permanents ou temporaires situés à moins de 10 m sous le PSA s'ils sont massifs ou minces et à moins de 20 m sous le PSA pour les obstacles filiformes (ex : lignes électriques)	DGAC/DSAC Nord-RDD 9 rue de Champagne 91200 Athis Mons
T7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	Code de l'urbanisme : R425-9 Code des transports : L6352-1, R6352-1 à 6 Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations situées à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement et soumises à autorisation		Les obstacles permanents et temporaires dépassant certaines hauteurs sont soumis à autorisation ministérielle et obligation de balisage. La plupart des obstacles de grande hauteur font l'objet d'une information aéronautique.	DGAC/DSAC Nord-RDD 9 rue de Champagne 91200 Athis Mons